



## Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer Industrie, ZI Les Réhardières Longny-au-Perche 61290 Longny-les-Villages, agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
spatule elveo speciale pot 250	Silicone Colorants	113720
spatule elveo 260°C pm 250 mm	Silicone Colorants	113724
spatule elveo 260°C - 1.350 mm	Silicone Colorants	113735
spatule elveo 260°C - 1.450 mm	Silicone Colorants	113745

\* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Silicone destiné(e)s à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE  
RÈGLEMENT 2023/2006/CE ET AMENDEMENTS  
RÉSOLUTION AP (89)1  
ARRÊTÉ DU 25 NOVEMBRE 1992

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s)



est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières.
- Analyses de migration globale:

Simulant(s) et conditions de test:

<b>Simulants</b>	<b>Temps</b>	<b>Température</b>
Éthanol 10%	3x 4 heures	Température de reflux
Acide acétique	3x 4 heures	Température de reflux
Huile	2 heures	175°C

< aux limites autorisées

- Analyses des substances soumises à restriction:

<b>Nom</b>	<b>Identification</b>	<b>Limite</b>	<b>Résultat</b>
Étain	Sn	0.1 mg/kg	<LQ/LOQ = 0.002
Matières organiques volatiles libres	MOVL	0.5%	0.05
Platine	Pt	120 mg/kg	<LQ/LOQ = 10

- Valeur du rapport réel S/V en contact avec la denrée alimentaire utilisée ou, en cas de dérogation avec S/V = 6, précisions des conditions (cf. art. 17 et annexe V-2.1.8 du 10/2011/UE): Rapport conventionnel 6dm<sup>2</sup>/ kg de simulant



Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Longny-les-Villages, le 02/07/2024  
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Règlementaires

**MATFER INDUSTRIE**  
ZI Les Réhardières - Route de l'Aigle  
Longny-au-Perche  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES  
Tél: 02 33 85 34 00 - Fax 02 33 73 64 05  
Siret : 775 732 522 00047 - APE 2599A